

**Fiche de données de sécurité**  
 selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015


Numéro de version 173


Révision: 10.12.2015


**\* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit *tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT*
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- Emploi de la substance / de la préparation *Colle*
- Producteur/fournisseur : *tesa SE* *Tel.: +49-40-88899-101*  
*Hugo-Kirchberg-Str. 1*  
*D-22848 Norderstedt*  
*Allemagne*
- Service chargé des renseignements : *tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité* *Dr. Dirk Lamm*  
*dirk.lamm@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-2977*  
*tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité* *Dr. Anja Koeth*  
*anja.koeth@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-3938*
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: *tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, D-22848 Norderstedt*  
*à temps fermés: +49-40-88899-0 ou +49-40-88899-9111*

**\* RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  *GHS02 flamme*  
*Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*

-  *GHS09 environnement*  
*Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

-  *GHS07*  
*Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.*  
*STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- Pictogrammes de danger



- Mention d'avertissement *Danger*
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: *naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P)*
- Mentions de danger *H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**  
selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173

Révision: 10.12.2015

**Nom du produit tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**

(suite de la page 1)

	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· <b>Conseils de prudence</b>	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P405	Garder sous clef.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
	· <b>Recherche de danger</b>	
· <b>PBT:</b>	Non applicable.	
· <b>vPvB:</b>	Non applicable.	

**\* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Dispersion of natural rubber and resins in the following substances:

· Composants contribuant aux dangers:		
EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P) ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	< 50,0%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2	cyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	< 25,0%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	< 25,0%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	< 25,0%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	< 10,0%

- SVHC exempt de SVHC ou < 0,1 %
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu not applicable
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**\* RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173

Révision: 10.12.2015

**Nom du produit tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**


(suite de la page 2)

- **après inhalation :** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Rincer avec beaucoup de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Engourdissement  
May cause drowsiness.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

**\* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
oxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Rafrâchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

**\* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Porter un équipement de sécurité. Empêcher l'accès de personnes non protégées.  
 Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**\* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173

Révision: 10.12.2015

**Nom du produit tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**

(suite de la page 3)

· **Préventions des incendies et des explosions :**

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.



Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Non nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé.

· **Classe de stockage :**

2B pressurized-gas packages

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**110-82-7 cyclohexane**

VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m <sup>3</sup> , 375 ppm
	Valeur à long terme: 700 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm (11)

**106-97-8 butane, pur**

VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
-----	---

· **Indications complémentaires :**

Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.

Éviter tout contact avec la peau

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Use breathing filter A2



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173

Révision: 10.12.2015

**Nom du produit tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**

(suite de la page 4)

· Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

use solvant stable gloves.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

non nécessaire.

**\* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme :	Aérosol
Couleur :	jaune clair
· Odeur :	De type solvanté
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	-44 °C (Siedebeginn bzgl. Propan)
· Point d'éclair :	< -19 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	245 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité :	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Non déterminé.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	1,0 Vol %
supérieure :	10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	
	non ou peu miscible

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173

Révision: 10.12.2015

 Nom du produit **tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**

(suite de la page 5)

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.	
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	83,1 %
Teneur en substances solides :	18,7 %
· 9.2 Autres informations	The specified boiling point of -44 °C is the boiling point of propane and it is nearly equivalent to the initial boiling point of the mixture. For adhesive applications, this temperature range is not relevant.

**\* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
<b>naphtha léger (pétrole), hydrotraité (Note P)</b>		
Oral	LD50	2000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	4000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/ 4 h	54 mg/l (Ratte)
<b>110-82-7 cyclohexane</b>		
Oral	LD50	12705 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation :
  - de la peau : Provoque une irritation cutanée.
  - des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173

Révision: 10.12.2015

Nom du produit **tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**


(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :** libre de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, Cr6+)  
Free of Polybrominated Biphenyls (PBBs) and Polybrominated Diphenyl Ethers (PBDEs) according to RoHS Directive.
- **Indications générales :** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**


Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· <b>Catalogue européen des déchets</b>
16 05 04*   gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

- **Information supplémentaire sur la numéro des déchets:** Tenez compte, que la déclaration d'un numéro des déchets doit être conforme aux directives européennes Nos. 2000/532/CE et 75/442/CEE (Catalogue européen des déchets) et spécifique à la branche. La Classification mentionnée ci-dessus n'est qu'une proposition possible.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
 selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173






Révision: 10.12.2015

**Nom du produit tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**

(suite de la page 7)

 · **Produit de nettoyage recommandé :** acétate d'éthyle

**\* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AEROSOLS, MARINE POLLUTANT Aerosols, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
 	
· Classe · Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
· IMDG	
 	
· Class · Label	2.1 2.1
· IATA	
	
· Class · Label	2.1 2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane, naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P) Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS :	Attention: Gaz. - F-D,S-U

(suite page 9)

FR



**Fiche de données de sécurité**  
selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173

Révision: 10.12.2015

**Nom du produit tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**

(suite de la page 8)

· <b>Stowage Code</b>	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· <b>Segregation Code</b>	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	Réglementation de quantités limitées pour ADR et IMO pour emballages jusqu' à 30 Kg (poids total). ID 8000 Consumer commodity (Produit de consommation) pour transport aérien de produit finis dans emballages jusqu' à 30kg possible (poids total).
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**\* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

· **Catégorie SEVESO**

Aucun des composants n'est compris.

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**

150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**

500 t

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Règlement en cas d'incident :**

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
selon selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2015

Numéro de version 173

Révision: 10.12.2015

**Nom du produit tesa 60020 60021 Spray Glue PERMANENT**

(suite de la page 9)

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
III	47,9
NK	35,3

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique**

:

· **Contact :**

tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité  
tesa SE: Dr. D. Lamm, Phone: +49-40-88899-2977, Email: dirk.lamm@tesa.com  
tesa SE: Dr. A. Koeth, Phone: +49-40-88899-3938, Email: anja.koeth@tesa.com

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**